



Points forts du projet

SENÉGAL

« Programme d'urgence en faveur du monde rural affecté par la mauvaise campagne agricole 2011/2012 »

Numéro du projet: OSRO/SEN/204/AFB

Donateur: Banque africaine de développement

Contribution: 1 000 000 USD

Date du projet: 21/09/2012 – 31/03/2013

Régions ciblées: Louga, Saint-Louis et Matam

Contact:

Dominique Burgeon

Division des urgences et de la réhabilitation

Courriel: dominique.burgeon@fao.org



Objectif: Assister les groupements de promotion féminine (GPF) et les agropasteurs vulnérables affectés par les mauvaises productions agricoles et agropastorales de la campagne 2011/2012 et victimes de l'insécurité alimentaire et des conditions de vie fragilisées.

Partenaires: Le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et ses services décentralisés, dont l'Agence nationale de conseil agricole et rural ainsi que les organisations non gouvernementales et les GPF.

Bénéficiaires: Quelque 270 GPF, soit 8 100 femmes, et 6 521 ménages pastoraux, soit 45 657 personnes.

Activités réalisées:

- Achat et distribution de 607 kg de semences maraîchères, 16 000 kg d'engrais, 7 020 kits de petit matériel de jardinage, 30 clôtures et 30 kits d'irrigation goutte à goutte.
- Distribution de 9 130 flacons de 50 ml de produits antiparasitaires pour le déparasitage des troupeaux des ménages pastoraux vulnérables.
- Acquisition et distribution de 259 tonnes de compléments minéraux vitaminés aux éleveurs vulnérables.
- Déparasitage de 55 974 bovins et de 137 759 petits ruminants.

Résultats:

- Amélioration de la qualité nutritive de la ration alimentaire des animaux par l'utilisation des compléments minéraux vitaminés et diminution de l'incidence des carences minérales sur les troupeaux.
- Diminution des pathologies digestives et respiratoires et renforcement de l'état sanitaire des troupeaux.
- Résolution des problèmes liés à la divagation des animaux au niveau des périmètres bénéficiaires des clôtures.
- Allègement de la charge et de la durée des travaux d'arrosage au niveau des périmètres bénéficiaires des kits d'irrigation.
- Amélioration des productions maraîchères, des régimes alimentaires et des revenus des GPF.